



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Panneaux de sécurité aux frais des hommes

Question écrite n° 32893

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de Mme la ministre des armées sur les unités en OPEX qui n'appartiennent pas à l'infanterie et qui sont tenues d'acheter à leurs frais des panneaux destinés à éviter les tirs fratricides (panneaux de type PN2A et PN3A). S'agissant là d'un investissement de sécurité, il serait indispensable que la totalité des unités engagées y compris celles des cavaliers portés débarqués soient équipées. Il lui demande donc les mesures qu'elle compte prendre pour remédier à cette situation qui est préjudiciable tant au moral des armées qu'à la sécurité des hommes.

Texte de la réponse

Les trois armées, et l'armée de terre en particulier, accordent le plus grand soin à la sécurité de leurs soldats en opération, et à la préservation de leur moral. Au niveau collectif, l'armée de terre est dotée d'un ensemble de panneaux PN2A pouvant se fixer sur les véhicules ou être utilisés directement au sol pour signaler une position à un aéronef (zone de largage ou de poser d'hélicoptère, etc.). Ils relèvent de la responsabilité du service intégré de maintenance des matériels terrestres (SIMMT) qui en assure le stockage et la gestion. Le SIMMT en possède plus de 5 000. Ces matériels font partie de l'environnement de chaque véhicule, au même titre que l'armement, les transmissions, les moyens de protection et de décontamination NRBC. Tous les véhicules engagés dans l'opération BARKHANE disposent ainsi de leur environnement associé, dont les panneaux PN2A. Au niveau individuel, dans le cadre du combat débarqué et afin d'éviter des tirs fratricides, l'armée de terre dispose d'éléments de balisage individuel (EBI) qui se fixent sur le dos ou sur le sac de combat pour l'identification diurne, ainsi que de patches infra-rouge (IR) se fixant au niveau du casque pour l'identification nocturne. Ces EBI et patches sont gérés collectivement par le service du commissariat des armées (SCA). Ils ne font pas partie du complément de paquetage perçu avant chaque projection. Ils sont perçus, à la demande des unités, à leur arrivée sur un théâtre d'opération ou en métropole en cas d'ouverture de théâtre, quel que soit le type d'unité. Ils ne sont d'ailleurs pas réservés aux seules unités d'infanterie. Les stocks disponibles au Sahel permettent de couvrir le besoin en troupes à équiper. L'état-major des armées s'assure qu'à la faveur des relèves, la totalité des unités en soit équipée. La dotation de ces matériels n'est qu'un aspect de l'ensemble des mesures mises en œuvre pour commander la manœuvre, en assurer l'efficacité tout en préservant la sécurité des soldats. Ainsi, les véhicules sont suivis par un système de géolocalisation appelé Blue Force Tracking et les unités disposent pour se signaler, au-delà du réseau radio, d'une gamme de fumigènes, de cyalumes (petits bâtonnets lumineux, éventuellement détectables par les seuls infra-rouges), et de lampes clignotantes (du type « strobe-light »).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32893

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 6974

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9458